



PAULHAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2022



Introduction

Le Débat d’Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l’information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d’une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Dispositions légales du DOB

Imposé par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R., le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). En cas d’absence de DOB, toute délibération relative à l’adoption du budget primitif est illégale.

Objectifs du DOB

**Discuter des orientations budgétaires municipales.
Informersur la situation financière de la commune afin d’éclairer les choix stratégiques des élus au Budget Primitif.**

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Avant l'examen du budget, le maire présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **Les orientations budgétaires :**

Ce sont les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement). Il est nécessaire de préciser les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières.

- **Les engagements pluriannuels envisagés :**

Il s'agit de la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget**

Compte rendu et séance publique

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication.

A- Les prévisions sur la croissance et le déficit public

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

B- Les principaux points du budget 2022

De nouvelles dépenses pour la croissance

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du « Plan de Relance », avec notamment le renforcement des mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants **annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021** (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti...

En matière de handicap, le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, défendue par le gouvernement plutôt que la "**déconjugalisation**" de l'AAH, permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

B- Les principaux points du budget 2022 (suite)

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- **le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;**
- **la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.**

B- Les principaux points du budget 2022 (suite)

Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie

Sur amendement du gouvernement, un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) et du prix de l'électricité (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu, à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois.

Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète "l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes, financés par la [loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021](#).

B- Les principaux points du budget 2022 (suite)

Les mesures pour les collectivités locales

La loi prévoit une expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

B- Les principaux points du budget 2022 (suite)

La poursuite de la baisse des impôts

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire

Sur fonds de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjours (FGOVS), doté de 15 millions d'euros, est mis en place. Le soutien public aux aéroports est renforcé de 150 millions, compte tenu de la forte diminution des recettes de la taxe d'aéroport.

Par ailleurs, les députés ont adopté la défiscalisation et la désocialisation en 2022 et 2023 des pourboires reçus par les salariés de tous les secteurs d'activité, rémunérés en deçà de 1,6 Smic (soit environ 2000 euros net mensuels).

La réforme de la justice financière

Le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme, annoncée dans le **cadre du programme Action publique 2022, interviendra au plus tard le 1er janvier 2023.**

C- L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics

Les moyens des ministères régaliens, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont augmentés en 2022.

Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse. Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en œuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beauvau de la sécurité". En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfetures et sous-préfetures. Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.

L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à [l'Institut national du service public \(INSP\), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.](#)

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.

ANALYSE RETROSPECTIVE 2021

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence l'évolution comparée des ressources et des charges de la commune en se fondant sur la situation de la commune d'une part, et de l'ensemble des communes d'autre part.

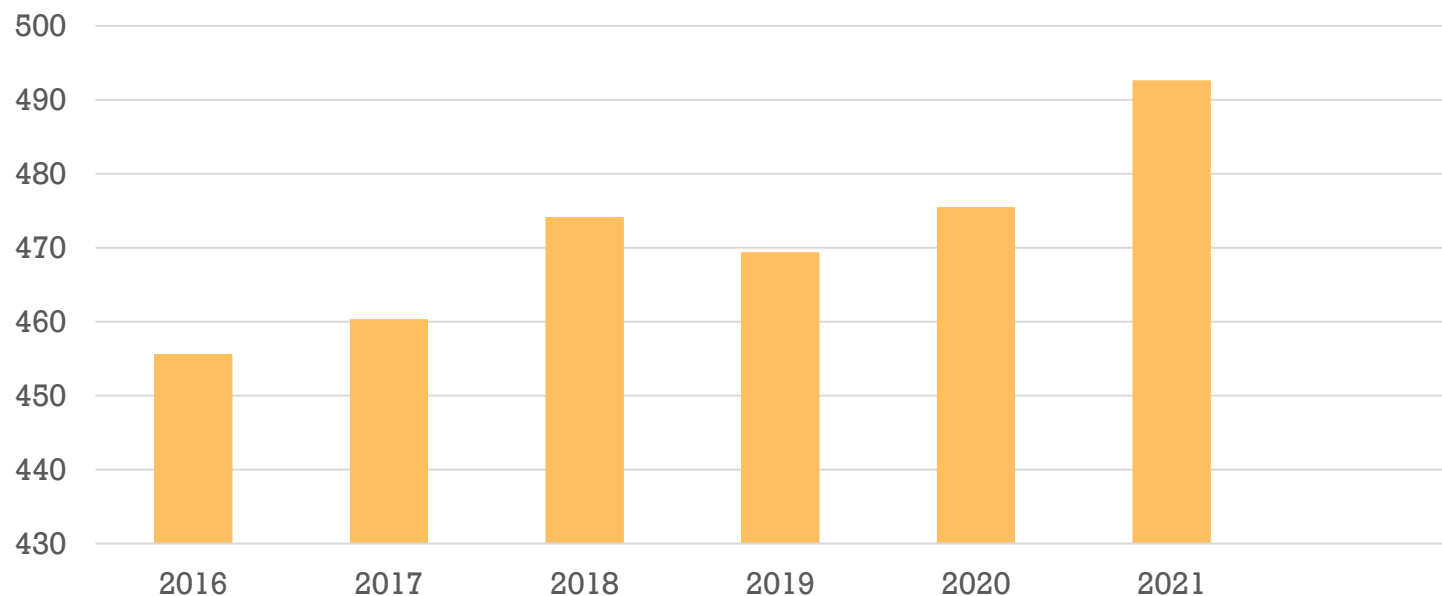
Elle permet aux élus d'appréhender de manière globale les ressources et les charges territoriales et donc le niveau d'interdépendance entre les collectivités.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		105 645,85 €		181 076,23 €	0,00 €	286 722,08 €
opérations de l'exercice	3 051 096,32 €	3 609 259,08 €	997 974,29 €	1 388 636,07 €	4 049 070,61 €	4 997 895,15 €
totaux	3 051 096,32 €	3 714 904,93 €	997 974,29 €	1 569 712,30 €	4 049 070,61 €	5 284 617,23 €
résultats de clôture		663 808,61 €		571 738,01 €	0,00 €	1 235 546,62 €
restes à réaliser			1 032 700,00 €	554 595,00 €	1 032 700,00 €	554 595,00 €
TOTAUX Cumulés		663 808,61 €	2 030 674,29 €	2 124 307,30 €	1 032 700,00 €	1 790 141,62 €
Résultats définitifs		663 808,61 €		93 633,01 €		757 441,62 €

Évolution des taxes locales (€/habitant)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Imposition Directe	455,62	460,34	474,16	469,40	475,49	492,61
Évolution	-	+1,03%	+3,00%	-1,00%	+1,30%	+3,60%

Evolution Imposition directe €/habitant



Les taux votés par la commune pour les trois taxes sont inchangés sur la période

Pour la TH : 16,83% pour une moyenne nationale de 14,25%

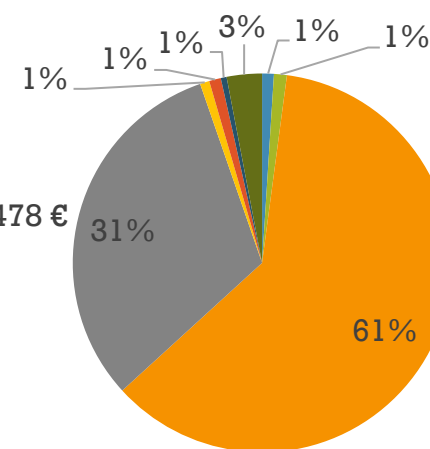
Pour la TFB : 30,64% (moyenne nationale de 18,97%)

Pour la TFNB : 82,84% (moyenne nationale de 48,55%)

Recettes 2021 de fonctionnement réalisées par services en €

OO2 excédent de fonctionnement	105 646 €
O42 opérations d'ordre	24 971 €
77 produits exceptionnels	30 949 €
75 revenus des immeubles	30 264 €
74 dotations et participation	1 168 036 €
73 impôts et taxes	2 268 478 €
70 produit des services, domaines	41 403 €
O13 atténuation de charges	45 158 €

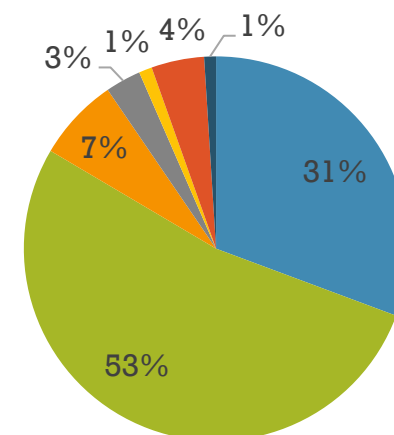
Recettes : 3 714 904€



Dépenses de fonctionnement réalisés en 2021 par services en €

O14 atténuation de produit	2 311,00 €
O42 opérations d'ordre	136 315€
67 charges exceptionnelles	36 056,00 €
66 charges financières	113 553,00 €
65 charges de gestion courante	214 127,00 €
O12 charges de personnel	1 609 331,00 €
O11 charges à caractère général	939 403,00 €

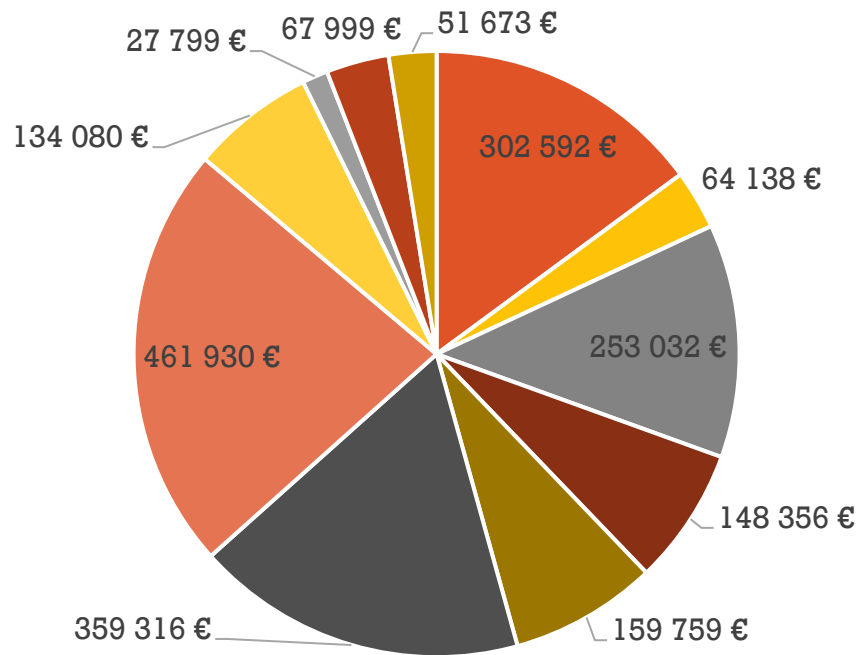
Dépenses : 3 051 096€



Principales subventions accordées

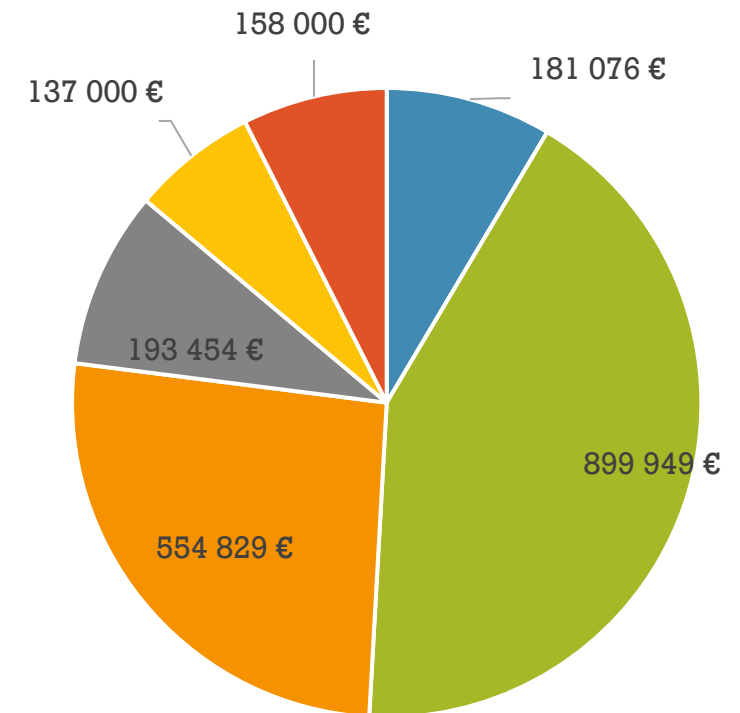
Associations	Subventions
Coopérative école Dolto	1.330 €
Coopérative école Arc En Ciel	5.000 €
Association des commerçants	13.050 €
Associations Paulhan solidaire	2.500 €
Etoile sportive Paulhan	15.200 €
Comité des Fêtes	9.900 €
Association Evens	400 €
Association le Pomponette	4.000 €
Association Histoire d'être	1.700 €
Association jumelage AJPK	1.000 €
Associations parents d'élèves (maternelle et Primaire)	925 €
Association Lou Recantou	1.150 €
Association QQOA	1.600 €
Autres subventions de fonctionnement aux associations	5.300 €
Total	63.055 €

Dépenses et Recettes d'investissement (en €) incluant les restes à réaliser



Dépenses : 2 030 674€

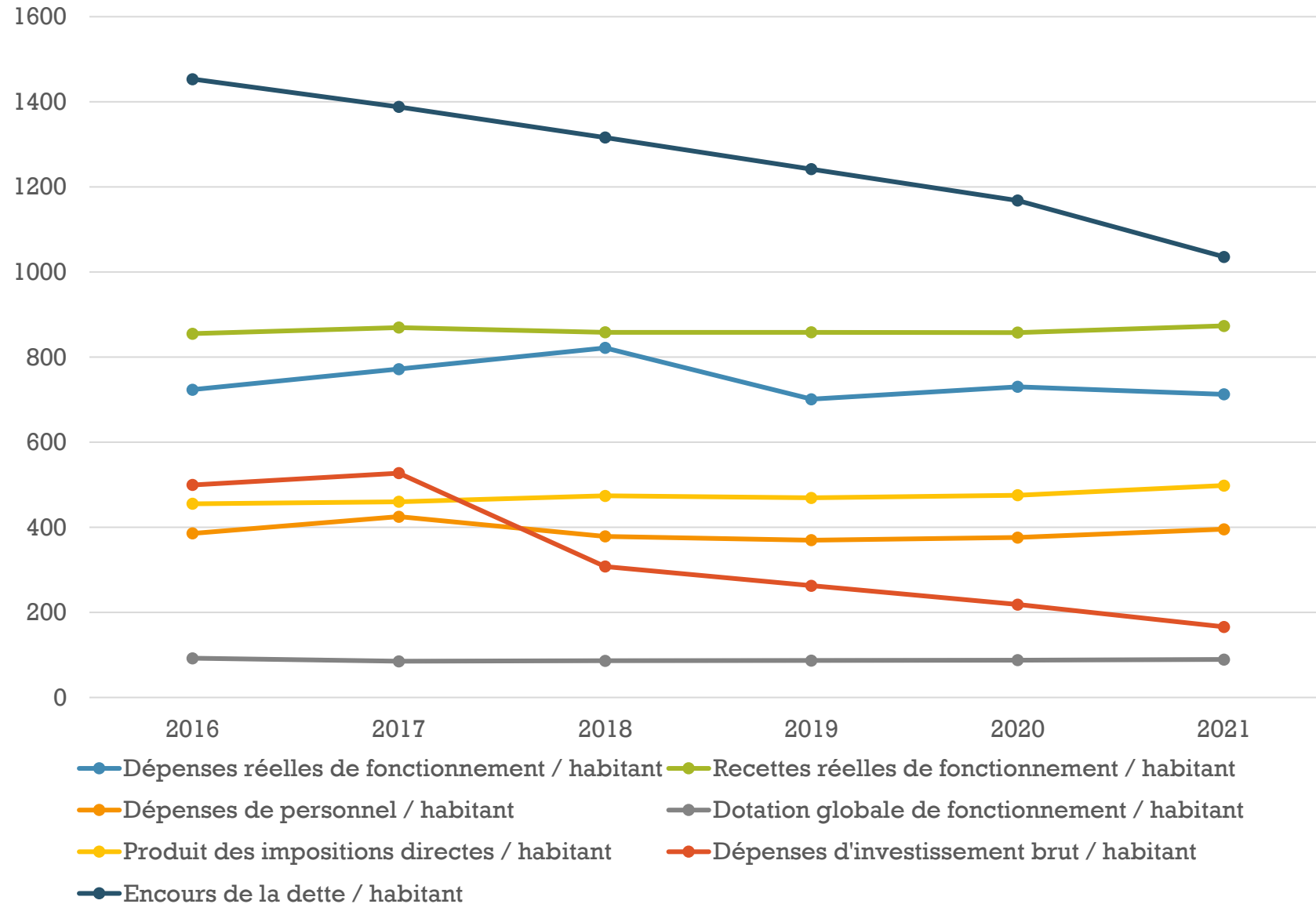
- Emprunts 302 592€
- Frais études PLU + Etudes stades, tennis 64 138€
- voirie et chemins 253 032€
- Eclairage et électrification 148 356€
- cimetière 159 759€
- Gare 359 316€
- structure de loisirs voie verte 461 930€
- Accessibilité et travaux bâtiments + Halle 134 080€
- sécurité incendie et vidéoprotection 27 799€
- acquisition matériel divers 67 999€
- opérations d'ordre 51 673€



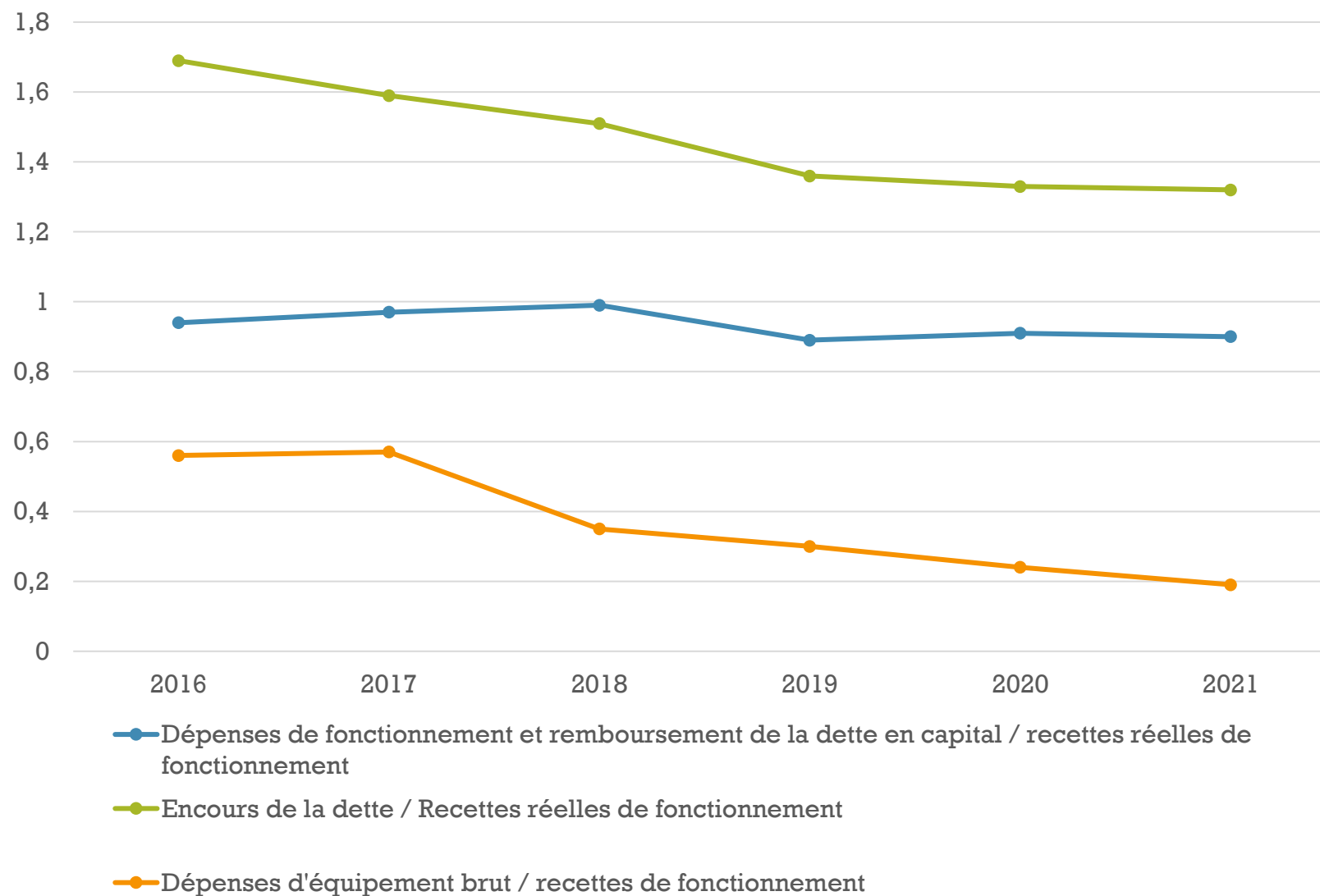
Recettes : 2 124 307€

- Excédent antérieur 181 076€
- Subventions 899 949€
- Affectation fonctionnement 554 829€
- FCTVA + Taxe aménagement 193 454€
- Amortissement 137 000€
- Cessions terrains 158 000€

Analyse financière par habitant



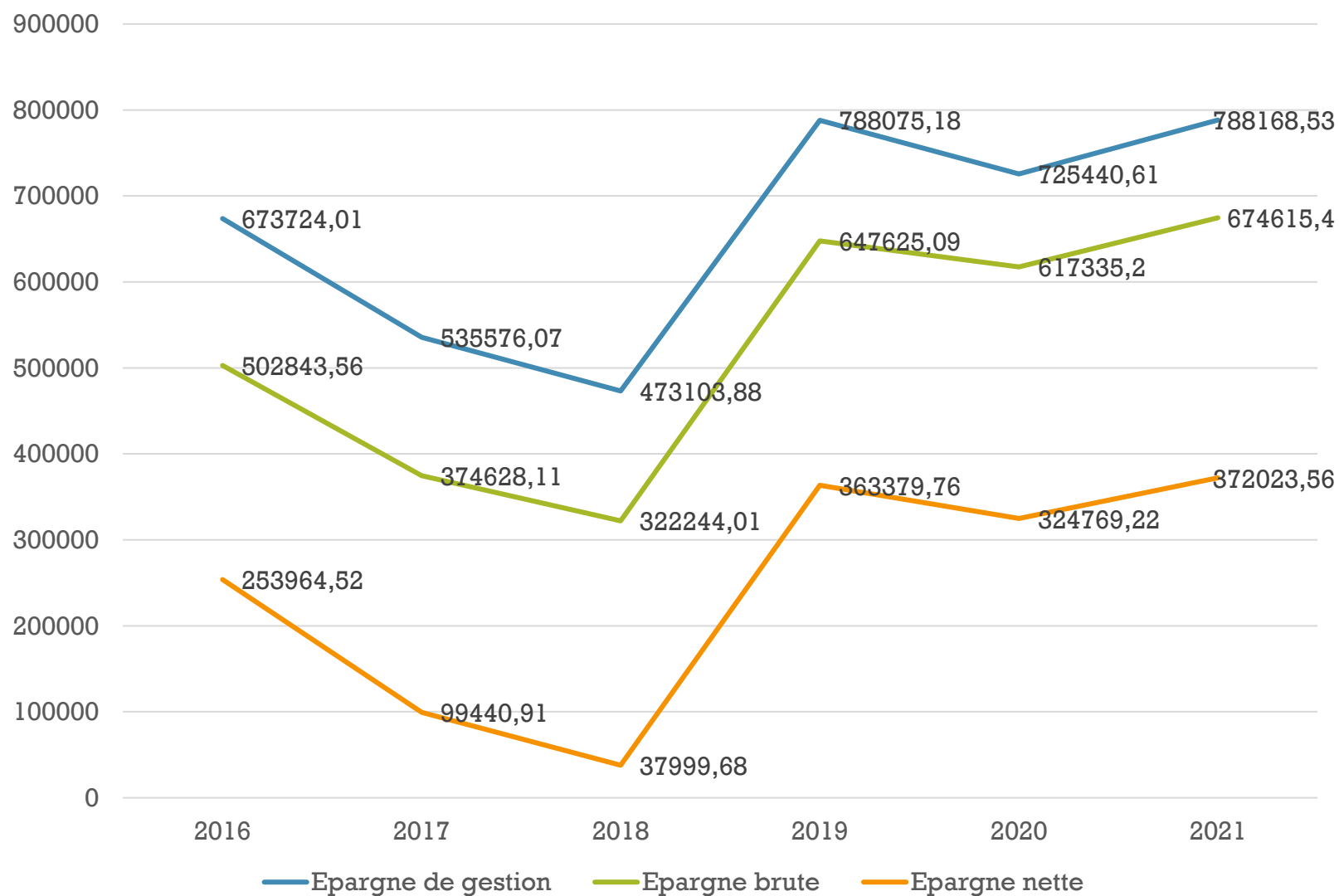
Indicateurs financiers : ratios



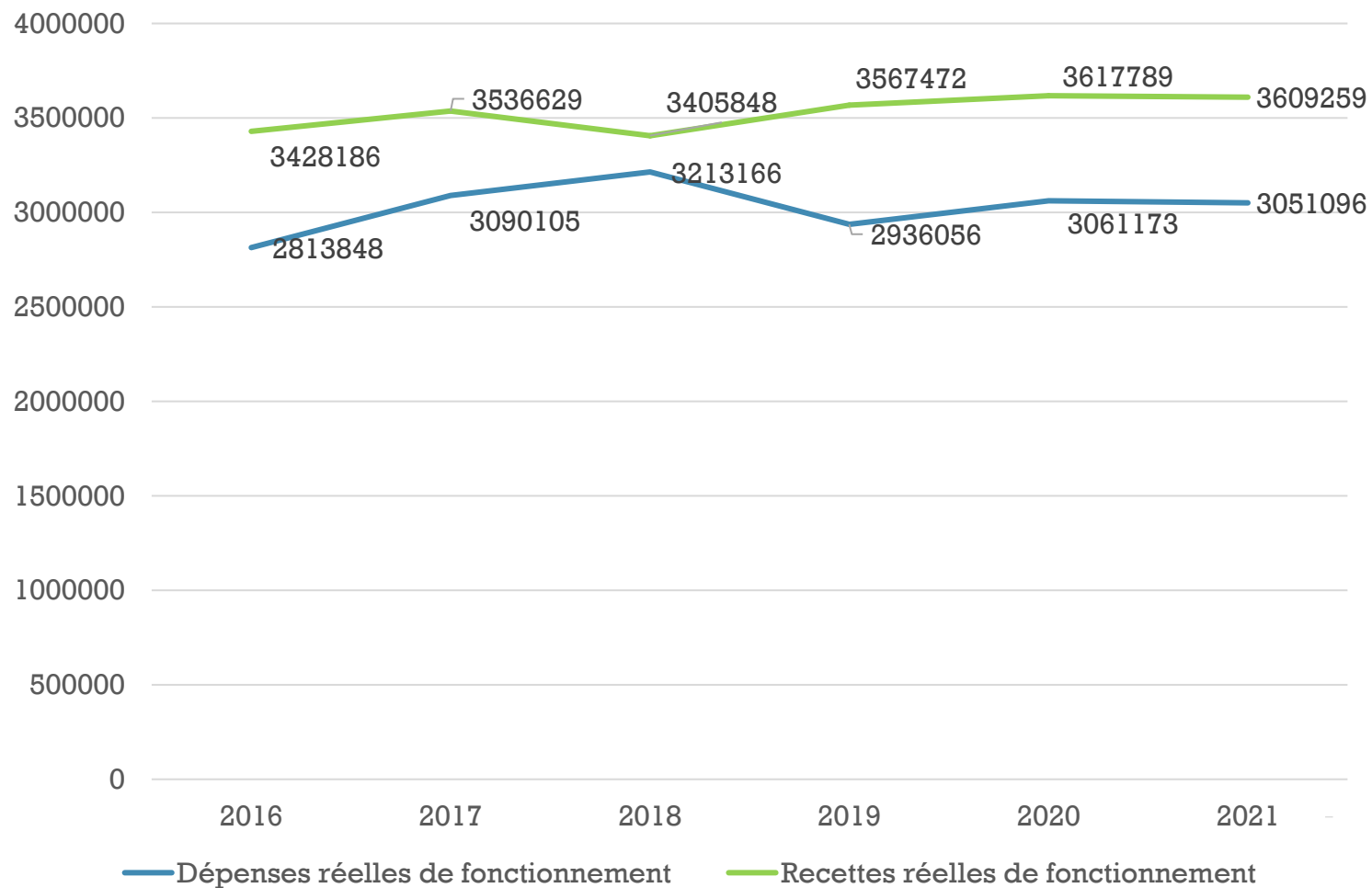
Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune

recettes fonctionnement	intitulé chapitre	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020	Année 2021
o13	atténuation de charges	7784,6	7406,03	6219,41	23487,59	22 160,90	45 157,82
70	produits du domaine	105489,62	160543,79	69777,95	51020,63	51 487,16	41 402,66
73	impôts et taxes	1996500,95	2010475,03	2036240,44	2166118,66	2 163 282,89	2 268 479,06
74	dotations et participations	1130863,15	1121255,11	1136844,54	1159343,75	1 191 027,29	1 168 035,68
75	produit gestion courante	26682,61	23451,32	30467,36	21323,66	28 307,98	30 264,86
total des recettes de gestion courante		3267320,93	3323131,28	3279549,7	3421294,29	3456266,22	3 553 340,08
dépenses fonctionnement	libellé	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021
o11	charges à caractère général	880189,7	926841,31	1117917,58	964202,66	1 034 079,20	939 402,84
o12	charges personnel	1474384,01	1624198,03	1447855,94	1474417,82	1 515 162,20	1 609 330,72
o14	atténuation de produits	37375	37095	34278	286	2 900,00	2 311,00
65	charges gestion courante	201648,21	199420,87	206394,3	194312,63	178 684,21	214 126,99
total des dépenses de gestion courante		2593596,92	2787555,21	2806445,82	2633219,11	2730825,61	2 765 171,55
66	charges financières	170880,45	160947,96	150859,87	140450,09	108 105,41	113 553,13
1641	remboursement capital emprunt	248879,04	275187,2	284244,33	284245,33	292565,98	302 591,84
Epargne de gestion (RRF - DRF)		673724,01	535576,07	473103,88	788075,18	725440,61	788 168,53
Epargne brute (Epargne gestion - intérêt dette)		502843,56	374628,11	322244,01	647625,09	617335,2	674 615,40
Epargne nette (Epargne brute - capital)		253964,52	99440,91	37999,68	363379,76	324769,22	372 023,56

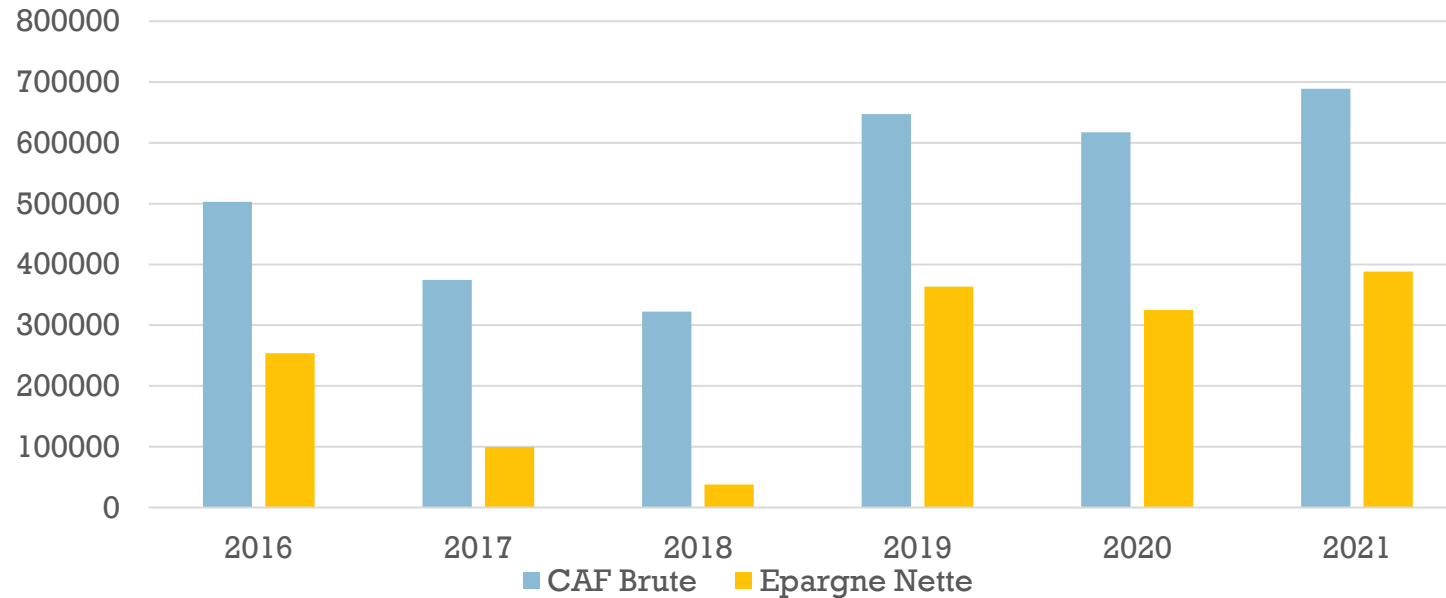
Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune



Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Evolution de la CAF

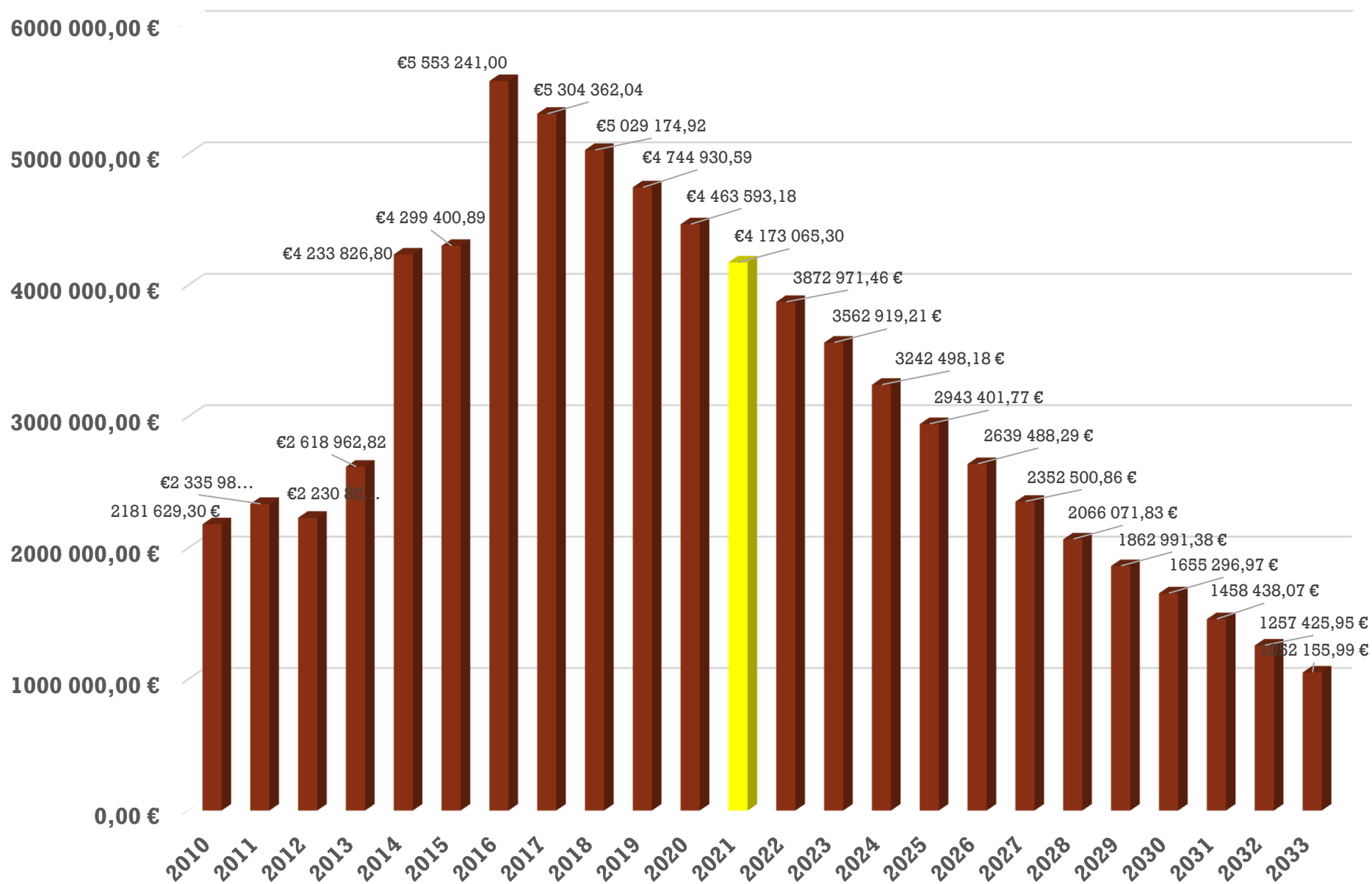


La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'investissement...).

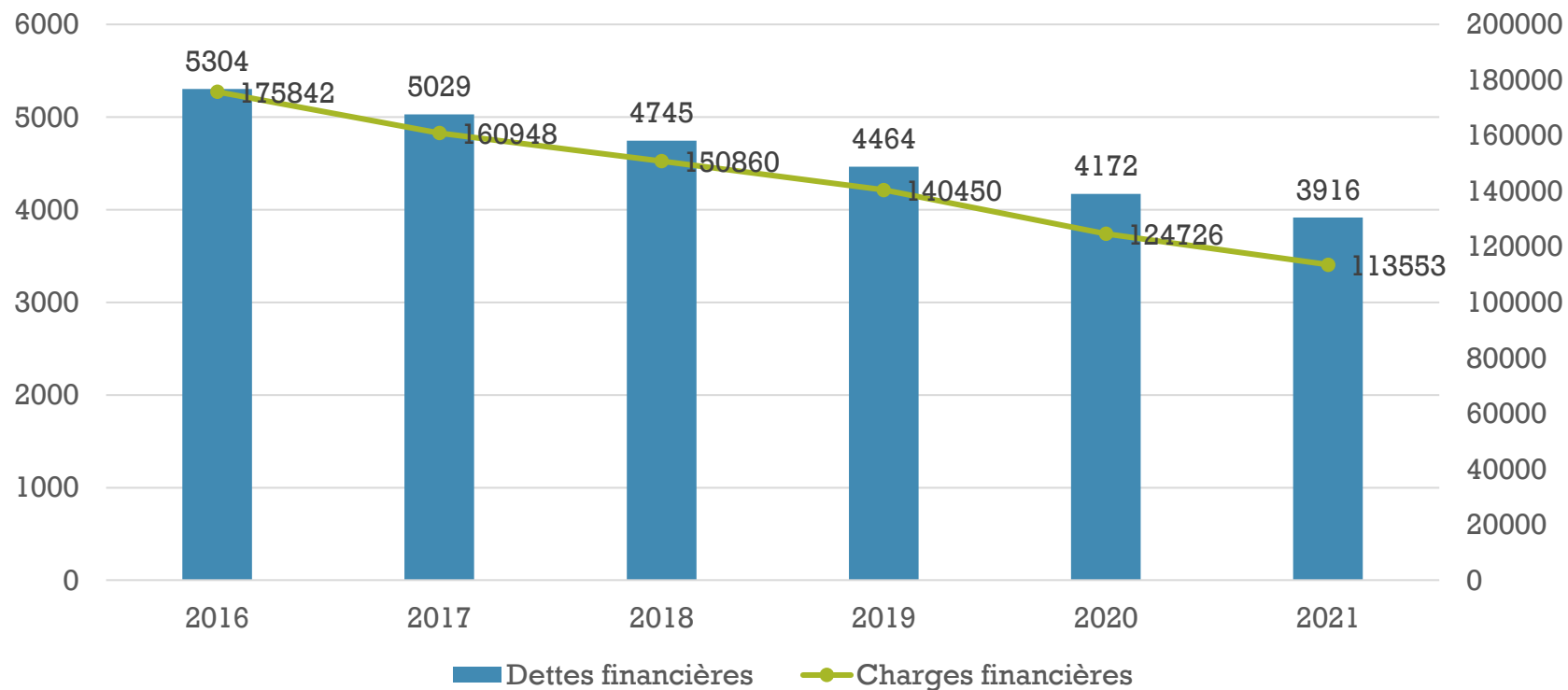
Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

2 La dette



Évolution de la dette





PAULHAN

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

La gestion rigoureuse de la commune a permis d'amortir les dépenses imprévues de la crise, facilitée par le fait que des dépenses prévues n'ont pas eu lieu (notamment dépenses de festivités). Pour poursuivre dans cette dynamique, des mesures volontaristes continueront d'être mises en œuvre pour 2022.

1 Cadre général de la politique budgétaire

Compte tenu des indicateurs plutôt favorables, la commune envisage de financer des projets d'investissements locaux.

Ce cadre financier et réglementaire va permettre aux élus de débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2022.

Comme les années précédentes, l'investissement 2022 sera composé d'opérations structurantes sous la forme de travaux nouveaux et précédemment prévus sur les exercices antérieurs ainsi que de programmes récurrents comme l'entretien du patrimoine et l'acquisition de nouveaux bâtiments.

L'enjeu principal de ce débat sera donc de pouvoir définir les grands axes et orientations du budget à venir qui permettent à la fois de maintenir une offre de services de qualité à la population, tout en tentant de préserver les grands équilibres financiers de la commune, et ce, dans un contexte contraint par les conséquences économiques de la pandémie.

Aussi, l'équipe municipale propose la ligne de conduite suivante :

- **limiter l'évolution des charges à caractère général : en responsabilisant notamment, les acteurs de la commune.**
- **Optimiser les dépenses de personnel, en maintenant le service apporté à la population : stratégie des ressources humaines en cours.**
- **0% d'augmentation des taux d'imposition :** compte tenu de la conjoncture économique, conséquence de la crise sanitaire, nous confirmons notre choix politique de ne pas augmenter les taux d'imposition.
- **Continuer d'accompagner le tissu associatif.**
- **Réfléchir aux opportunités de recourir à un éventuel emprunt pour financer les investissements structurants.**

Malgré une démarche active des élus et des agents gestionnaires des dossiers pour aller chercher de nouveaux crédits, les réformes fiscales défavorables aux collectivités locales et l'absence de compensation des frais engendrés par la crise sanitaire, continuent d'impacter l'état financier de la commune. Même dans ce contexte contraint, PAULHAN maintient l'ambition d'être une commune en évolution et en mouvement, qui s'adapte aux évolutions sociétales (de part les services aux administrés qu'elle souhaite continuer à proposer).

Quelques exemples non exhaustifs, thèmes prioritaires dans l'esprit de l'équipe municipale :

- **Jeunesse (soutien aux écoles et animations diverses : paulh'en sport, paulh'ympiades, etc...**
- **Vie associative, sportive et culturelle (locaux mis à disposition aux associations).**
- **Mémoire, jumelage.**
- **Patrimoine municipal : rénovation des bâtiments existants et acquisition de plusieurs équipements publics majeurs. Les élus souhaitent que les établissements publics culturels, éducatifs, sportifs, intergénérationnels, solidaires soient toujours plus accueillants mais également plus performants sur le plan environnemental.**
- **Démocratie locale (budget participatif).**
- **Santé**
- **Sécurité : plan de circulation, plan de mobilité douce**
- **Réfection des voiries, trottoirs, réseaux secs et humides**
- **Plan d'électrification**

La ville de Paulhan affirme ses engagements dans le développement durable, raison pour laquelle une délégation spécialisée en la matière est créée.

En termes d'éléments financiers, plusieurs tendances se dégagent pour 2022 :

- **Dotation de l'Etat qui n'évolue pas**
- **Dépenses de personnel qui demeurent maîtrisées malgré les réglementations nationales et la nécessité de maintenir un bon niveau de service aux usagers**
- **Recherche de financements toujours accrue**

MARQUEURS 2022 :

- **Poursuite des travaux structurants : gare, cimetière et voie verte**
- **Déploiement du numérique dans les écoles**
- **Education à la citoyenneté : Conseil Municipal des enfants**
- **Démocratie locale : budgets participatifs**

2 Recherche d'autres sources de recettes d'investissements pour financer des projets structurants dans la commune

La Commune possède un patrimoine foncier et immobilier qui se constitue au fil du temps et selon les opportunités. Outre la valeur de ce patrimoine qu'il faut préserver, il est source de charges et autres frais directs ou indirects dans le cadre de son entretien. Il est donc nécessaire de travailler sur les mises à dispositions ou locations , pour amortir les charges afférentes à nos bâtiments.

Ce réajustement devrait permettre de réaffecter des ressources financières au financement de projets structurants pour la commune.

Il est également important d'observer une veille sur toutes les possibilités de financement de nos projets d'investissements, en complément des subventions plus classiques :

- **Les subventions d'investissements l'Europe.**
- **La DETR, FSIL, etc...**
- **L'agence nationale du sport.**
- **Le financement de la section d'investissement doit être assuré notamment par les subventions des opérations programmées sur l'exercice 2021 au prorata des taux de subventions notifiées.**
- **Les subventions des opérations de l'exercice 2022.**
- **Les amendes de police.**

3 Diminuer la consommation énergétique des structures communales sans impacter la CAF nette, rechercher une opération qui s'autofinance

Sur la base des orientations des bilans énergétiques réalisés dans le cadre la mission Conseil en énergie partagée, il est urgent de diminuer les consommations énergétiques principalement dues à l'éclairage public et aux bâtiments communaux utilisés par les services mais également par le tissu associatif.

Il s'agit de répondre aux obligations réglementaires (la loi Elan qui impose de réduire la consommation énergétique des collectivités de 40 % d'ici 2030), de réduire à terme l'impact sur le budget de fonctionnement et d'être plus vertueux en matière d'environnement.

Cette politique de réduction de la consommation énergétique comporte deux grands volets :

- **La rénovation d'une partie du parc d'éclairage public avec le passage en LED sur le budget 2022 (programme pluriannuel en cours).**
- **La mise en œuvre d'une politique pluriannuelle d'économie d'énergie ciblée en fonction du retour sur investissement.**

L'objectif est de permettre à la commune d'engager un cercle vertueux où les économies de fonctionnement dégagées par les premières tranches pourraient être réinvesties dans la poursuite du programme (exemple des huisseries de la salle des fêtes).

4 Soutenir le développement du centre bourg avec les acteurs économiques et sociaux

La politique pluriannuelle d'aménagement du territoire répond à trois objectifs :

- **Poursuivre la redynamisation du Centre bourg comme cœur de la vie sociale et économique de la commune.**
- **Améliorer les liaisons et les synergies entre le centre-bourg et l'ensemble des zones de la Commune (zones résidentielles, zones de loisirs, espaces naturels et agricoles).**
- **Favoriser les échanges et les liens sociaux afin de renforcer les solidarités intergénérationnelles et maintenir la cohésion, l'attachement et le lien identitaire. Ceci en complément d'un mode de vie de plus en plus marqué par des activités à l'échelle intercommunale.**

5 Créations de structure de loisirs pour enfants

Les enfants et adolescents doivent pouvoir bénéficier d'infrastructures qui leur permettront de se retrouver et d'échanger en complément de l'utilisation des équipements des communes voisines.

Cela permettra de renforcer leur attachement à la commune et de conforter les liens sociaux éprouvés par le contexte sanitaire depuis mars 2020.

6 Le lancement d'une étude d'un plan global de circulation, en intégrant des voies de circulation douces

L'année 2022 est une année charnière qui doit permettre de planifier les aménagements qui seront engagés les années suivantes. À ce titre, l'étude d'un plan global de circulation (initié en 2021) en intégrant des voies de circulation douces sera engagée en lien avec la redéfinition de l'aménagement du centre bourg.

Cette étude pourra permettre de répondre aux besoins de :

- **Réduire la vitesse des véhicules sur les axes de circulation.**
- **Repenser la desserte de l'école maternelle.**
- **Repenser les liens entre les quartiers , la gare et le centre ville.**
- **Favoriser les circulations douces et l'inter modalité.**
- **Relier les zones vertes et rurales voisines afin de valoriser les activités de pleine nature (en lien avec les services communautaires si nécessaires : projet de voie cyclable et piéton en cours)**

7 Communiquer

La politique de communication doit permettre à la commune de rayonner en rendant lisible et renforçant le dynamisme de la Commune et de ses habitants, et en favorisant les synergies intercommunales.

8 Apporter une attention particulière au cadre de vie, notamment les entrées de village dans un premier temps

La qualité du cadre de vie, le soin de la Commune et de ses habitants dans la mise en valeur de son environnement constitue un marqueur fort de l'identité auquel il est nécessaire de donner un nouveau souffle.

Les contraintes climatiques (vent, sécheresse, forte chaleur) et la nécessité de réduire l'impact environnemental du fleurissement constituent un défi à relever. L'implication des habitants et la prise en compte de leurs attentes doit permettre de faire de ce cadre de vie un projet qui, au-delà du seul aspect esthétique, contribue à faire de Paulhan une commune où l'on se sent bien.

Continuer les actions : « je plante un arbre » + « jardiner ma rue » ; insister pour que la CCC réaménage la ZAE de la Barthe.

9 Poursuivre le plan pluriannuel pour l'entretien des voiries et bâtiments (voir avec DETR, DSIL, CCC, Conseil départemental, etc.)

Anticipation qui permette une vision avec une planification stratégique du patrimoine, afin d'être réactif dans les obligations réglementaires et la mobilisation de ressources financières en matière de cofinancement.

Le plan 2020 -2023 n'est pas encore arrivé à son terme, cependant une réflexion sur la planification 2024-2026 est engagée.

Contraintes réglementaires et engagements à respecter

Ces contraintes constituent des priorités d'inscriptions budgétaires, sous réserve également d'actionner les leviers définis dans le cadre du pacte financier et fiscal.

1 Les charges de personnel

La masse salariale brute chargée de l'année 2021 de tous les emplois, représente un montant de 1.609 K€. Le prévisionnel pour l'année 2022 est 1 653 940€, tenant compte du changement de statut de 3 postes et les remplacements.

Elle comprend les avancements d'échelon et de grade, les reclassements réglementés par décret et les charges suivantes :

- **Les assurances statutaires pour 16 000€.**
- **Les remplacements et renforts des différents services.**
- **Le Comité des Œuvres Sociales pour 9.981 €**
- **La participation à la prévoyance et mutuelle pour environ 5.000€**
- **La médecine du travail pour 2.700€.**
- **Les cotisations au CNFPT pour les formations pour 7.500€.**

Certaines charges sont compensées par des recettes :

- **Des remboursements de l'assureur concernant les agents en arrêt de travail pour maladie longue durée des fonctionnaires et pour congé de maladie ordinaire pour les contractuels.**
- **Le remboursement par l'Etat pour un contrat P.E.C.**
- **Le remboursement par le CDG34 pour le mandat syndical d'un employé**

3 Les dotations aux amortissements dont l'annuité 2021 s'élève à 135 724€.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable, permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

4 Les indemnités des élus fixées à 130.000€.

5 Les subventions d'équilibre vers le CCAS fixées à 23.800€.

Quelques exemples d'investissements proposés en 2022 (liste non-exhaustive et sous réserve d'obtention des subventions demandées)

- **Remplacement de panneaux d'affichage mairie (sous le porche)**
- **Aire de jeux pour enfants dans le jardin à la mairie, aux HLM, etc....**
- **Matériels et petits matériels pour l'entretien des écoles.**
- **Matériels pour l'entretien des espaces verts et voiries.**
- **Acquisition de bâtiments : cave et Sainte Claire**
- **Projet et études autour du quartier des halles avec l'EPF et le CAUE**
- **2^{ème} tranche des travaux à la gare**
- **Travaux d'aménagement du cimetière**
- **Travaux P.A.E. La Tuillière**
- **Ombrières et panneaux photovoltaïques aux services techniques**
- **Structure de loisirs sur la voie verte**
- **Élaboration du PLU**
- **Installation de bornes de recharges électriques**

- **Programme de travaux de voiries 2022 inscrit dans un programme pluriannuel :**

- **Aménagement de la route d'Usclas, en convention avec le département**
- **Réfection chemin de Négadis**
- **Réfection chemin Abaous bas**
- **Réfection chemin Plan des Laures**
- **Réfection Chemin des Gours**
- **Réfection Chemin du Gravas**
- **Réfection Chemin de Las Mouillas**
- **Réfection rue des Lauriers**
- **Réfection rue de la Colline (endroit où des racines ont causé des dégâts)**
- **Réfection rue de la Libération**
- **Rue des Tres-cayres**
- **Réparation des trottoirs et bordures dans certaines rues.**

- **Parkings**

- **Entretiens des bâtiments :**

- **Travaux de préservation de Notre Dame des Vertus**
- **Remplacement des huisseries de la salle des fêtes**
- **Eclairage de St Jean Vareilhes**

Plan Pluriannuel de fonctionnement : Dépenses

CHAPITRE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
o11	939 402,84	949 736,27	960 183,37	970 745,39	981 423,59	992 219,25
évolution nominale	-94 676,36	10 333,43	10 447,10	10 562,02	10 678,20	10 795,66
% nominale	-9,16%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
o12	1 609 330,72	1 627 033,36	1 644 930,72	1 663 024,96	1 681 318,24	1 699 812,74
évolution nominale	94 168,52	17 702,64	17 897,37	18 094,24	18 293,27	18 494,50
% nominale	6,22%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
o14	2 311,00	2 336,42	2 362,12	2 388,10	2 414,37	2 440,93
évolution nominale	-589,00	25,42	25,70	25,98	26,27	26,56
% nominale	-20,31%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
65	214 126,99	216 482,39	218 863,69	221 271,19	223 705,18	226 165,93
évolution nominale	35 442,78	2 355,40	2 381,31	2 407,50	2 433,98	2 460,76
% nominale	19,84%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
total des dépenses de gestion courante	2 765 171,55	2 795 588,44	2 826 339,91	2 857 429,65	2 888 861,38	2 920 638,85
évolution nominale	34 345,94	30 416,89	30 751,47	31 089,74	31 431,73	31 777,48
% nominale	1,26%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
66	98 771,81	104 728,63	93 665,59	82 358,37	72 149,98	62 016,21
évolution nominale	-33 267,52	5 956,82	-11 063,04	-11 307,22	-10 208,39	-10 133,77
% nominale	-25,20%	6,03%	-10,56%	-12,07%	-12,40%	-14,05%
67	36 056,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	0,00	83 800,00	53 800,00	53 800,00	53 800,00	53 800,00
total des dépenses réelles de fonctionnement	2 899 999,36	2 987 117,07	2 976 805,50	2 996 588,02	3 017 811,36	3 039 455,06
évolution nominale	-70 075,58	87 117,71	-10 311,57	19 782,52	21 223,34	21 643,71
% nominale	-2,36%	3,00%	-0,35%	0,66%	0,71%	0,72%
o42	136 315,64	110 000,00	110 000,00	115 000,00	120 000,00	120 000,00
évolution nominale	46 315,64	-26 315,64	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
% nominale	51,46%	-29,24%	0,00%	4,55%	4,55%	0,00%
affectation à l'investissement	554 829,00	218 842,73	153 440,86	163 322,05	172 143,72	185 930,52
total des dépenses d'ordre de fonctionnement	691 144,64	218 842,73	263 440,86	278 322,05	292 143,72	305 930,52
total général dépenses fonctionnement	3 036 315,00	3 205 959,80	3 240 246,36	3 274 910,07	3 309 955,08	3 345 385,58
évolution nominale	-23 759,94	169 644,80	34 286,56	34 663,71	35 045,01	35 430,51
% nominale	-0,78%	5,59%	1,07%	1,07%	1,07%	1,07%

Plan Pluriannuel de fonctionnement : Recettes

CHAPITRE	2021	2022	2023	2024	2025	2026
o13	45 157,82	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
évolution nominale	22 996,92	-20 157,82	0,00	0,00	0,00	0,00
% nominale	97,91%	-90,96%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
70	41 402,66	41 858,09	42 318,53	42 784,03	43 254,66	43 730,46
évolution nominale	-10 179,20	455,43	460,44	465,50	470,62	475,80
% nominale	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
73	2 268 479,06	2 293 432,33	2 318 660,09	2 344 165,35	2 369 951,17	2 396 020,63
évolution nominale	78 533,09	24 953,27	25 227,76	25 505,26	25 785,82	26 069,46
% nominale	3,59%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
74	1 168 035,68	1 180 884,07	1 193 873,80	1 207 006,41	1 220 283,48	1 233 706,60
évolution nominale	-4 060,85	12 848,39	12 989,72	13 132,61	13 277,07	13 423,12
% nominale	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
75	30 264,86	30 597,77	30 934,35	31 274,63	31 618,65	31 966,45
évolution nominale	8 706,64	332,91	336,58	340,28	344,02	347,81
% nominale	40,39%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
total des recettes de gestion courante	3 553 340,08	3 571 772,26	3 610 786,76	3 650 230,41	3 690 107,95	3 730 424,14
évolution nominale	95 996,61	18 432,18	39 014,49	39 443,65	39 877,53	40 316,19
% nominale	1,10%	0,52%	1,09%	1,09%	1,09%	1,09%
76	15,14					
77	30 933,03	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
78	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
total des recettes réelles Fonctionnement	3 584 288,25	3 597 772,26	3 636 786,76	3 676 230,41	3 716 107,95	3 756 424,14
évolution nominale	5 199,12	13 484,01	39 014,49	39 443,65	39 877,53	40 316,19
% nominale	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
o42	24 970,83	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
évolution nominale	-27 806,44	28 029,17	0,00	0,00	0,00	0,00
% nominal	-0,53	1,12	0,00	0,00	0,00	0,00
OO2 (excédent de fonctionnement)	105 645,85					
total des recettes d'ordre	24 970,83	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
total général recettes fonctionnement	3 714 904,93	3 650 772,26	3 689 786,76	3 729 230,41	3 769 107,95	3 809 424,14
évolution nominale	83 038,53	-64 132,67	39 014,49	39 443,65	39 877,53	40 316,19
% nominale	2,29%	-1,73%	1,07%	1,07%	1,07%	1,07%

Plan Pluriannuel d'investissements : Dépenses

Dépenses investissement -détail	n°	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
		études/Honoraires	travaux	études/Honoraires	travaux	études/Honoraires	travaux	études/Honoraires	travaux	études/Honoraires	travaux	études/Honoraires	travaux
divers acquisitions	415		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00
frais d'études (PLU)+cessions voirie	202	15 000,00		20 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	
total chapitres 20-21		15 000,00	30 000,00	20 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00
Boulevard de la Liberté	13												
électrification	15		10 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00
salle des fêtes	19		21 000,00		21 000,00		21 000,00		21 000,00		21 000,00		21 000,00
éclairage public Mairie	26		4 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00		2 000,00		20 000,00
mise aux normes EP(aide financière)	27		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00
stade des laures	31	30 000,00							125 000,00		125 000,00		
chemins ruraux	37		67 000,00		41 000,00		47 000,00		67 000,00		67 000,00		67 000,00
médiathèque	44		15 000,00										
Sainte Claire	48				100 000,00		100 000,00						
groupe scolaire Arc en Ciel	54												
terrain de tennis	58	10 000,00			70 000,00								
aménagement (PUP, PLUVIAL)	60	30 000,00	80 000,00		80 000,00		80 000,00		80 000,00		80 000,00		80 000,00
aménagement cimetière	63	15 000,00	270 900,00	10 000,00	50 000,00	5 000,00	89 000,00						
passage des maires	64		9 000,00										
Ecole maternelle Françoise Dolto	66		15 000,00										
Aménagement école SAND	71		12 000,00										
Foyer Rural	72		39 000,00										
Espace Georges Brassens	74		66 700,00										
aire remplissage	75												
Sécurité Incendie	77		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00
Quartier des Halles	79	45 000,00	25 000,00	25 000,00	200 000,00	25 000,00	200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00
ateliers municipaux	82	2 500,00	50 000,00		55 000,00		55 000,00						
voirie communale	83		71 200,00		29 000,00		25 000,00						
Halles des sports Route d'Usclas	86												
Espace Louis Sert													
structure loisirs (voie verte)	91	17 200,00	219 450,00		319 450,00		95 000,00						
accessibilité ERP (ADAP)	92	16 000,00			123 000,00		123 000,00						
restauration monument	93	15 000,00			10 000,00		10 000,00						
bâtiment cave	94				50 000,00		50 000,00						
batiment gare	290	55 150,00	564 400,00	55 150,00	529 000,00		50 000,00						
Vidéo protection	300		23 000,00		16 000,00		16 000,00		16 000,00		16 000,00		16 000,00
bâtiments divers													
travaux régie			77 000,00		82 000,00		86 000,00		88 000,00		90 000,00		92 000,00
budget participatif	100		40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00
chemins touristiques	101		12 000,00		15 000,00		15 000,00		15 000,00		15 000,00		15 000,00
bornes de recharge électrique					10 000,00		10 000,00		10 000,00				
aire de camping cars				10 000,00									
totaux opérations travaux		235 850,00	1 673 150,00	90 150,00	1 848 950,00	30 000,00	1 120 500,00	0,00	670 500,00	0,00	654 500,00	0,00	549 500,00
total général		250 850,00	1 703 150,00	110 150,00	1 878 950,00	40 000,00	1 150 500,00	10 000,00	700 500,00	10 000,00	684 500,00	10 000,00	579 500,00

Plan Pluriannuel d'investissements : Recettes

RECETTES investissement - Détail		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
		études	travaux	études	travaux	études	travaux	études	travaux	études	travaux	études	travaux
FCTVA compte 1022			110 000,00		165 000,00		160 000,00		160 000,00		110 000,00		110 000,00
TLE compte 10223													
Taxe aménagement compte 10226			15 000,00		10 000,00		5 000,00		0,00				
cession de terrain			438 000,00										
Excédent de fonctionnement 1068					560 164,00								
total chapitre 10 dotations			563 000,00		175 000,00		165 000,00		160 000,00		110 000,00		110 000,00
voirie entrée ville nord	11												
éclairage public /télécoms	15												
salle des fêtes	19		20 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00
Eclairage public mairie	26												
Mise aux normes EP (HE +feder)	27												
stade des laures	31												
chemins ruraux	37		7 800,00		26 800,00		26 800,00		26 800,00		26 800,00		26 800,00
bibliothèque	44												
groupe scolaire	54												
terrain tennis	58				28 000,00								
aménagement (PUP, PLUVIAL)	60												
aménagement cimetière	63		162 540,00		178 200,00								
Ecole maternelle Françoise Dolto	66												
Aménagement école Sandecole SAND	71		7 200,00										
Foyer Rural	72												
quartier des halles	79				36 000,00		72 000,00		72 000,00		72 000,00		72 000,00
ateliers municipaux	82												
voirie communale	83												
structure multisports	85												
Halle des Sports Route d'usclas	86												
structure loisirs (voie verte)	91		131 670,00		131 670,00		57 000,00						
accessibilité ERP	92		113 000,00		113 000,00								
bâtiment cave	94												
batiment gare	290		315 500,00		315 500,00								
vidéo protection	300												
aménagement annexe mairie	901		4 000,00										
bâtiments divers													
total des recettes opérations			761 710,00		839 170,00		165 800,00		108 800,00		108 800,00		108 800,00
total général Recettes			1 324 710,00		1 014 170,00		330 800,00		268 800,00		218 800,00		218 800,00

Ce Débat d'orientations budgétaires va permettre :

- **de préparer le budget 2022,**
- **d'ajuster le plan pluriannuel d'investissement**
- **d'élaborer un tableau de bord trimestriel de suivi**





PAULHAN

ANNEXES D.O.B.

2022

ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



A – POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Elle est un enjeu majeur qui garantit :

- **Un service public de qualité, qui doit s'adapter aux besoins des citoyens et aux contraintes administratives**
- **Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics**

La fonction Ressources Humaines dans une collectivité est une fonction nécessairement partagée par les services. Elle est stratégique et transversale, elle concerne à la fois les aspects d'organisation de l'administration et les outils utilisés pour piloter cette organisation. Elle est ainsi structurée autour de 4 objectifs principaux :

1. Programmation pluriannuelle de l'évolution des effectifs

Privilégier les compétences utiles aux projets prévus sur la mandature tout pérennisant les effectifs actuels essentiels aux activités des services municipaux.

2. Valorisation de l'engagement professionnel des agents publics

Régime indemnitaire adapté aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel.

3. Santé au travail pour la continuité du service public

Assurer le meilleur bien être au travail comme un opérateur de santé physique et mentale. Une attention particulière est portée à la prévention de l'absentéisme, à l'action sociale et à la prise en compte du handicap, de la précarité et de la fragilité.

4. Communication interne et dialogue social

Donner de la valeur à l'information, à la communication et à une gestion humaine aussi essentielle que les savoir-faire techniques, qui par ailleurs, sont toujours indispensables.

5. Garantir l'égalité des chances professionnelles, l'équité de traitement et l'égalité professionnelle homme / femme

B – SERVICE PUBLIC ADAPTE AUX BESOINS ET AUX OBLIGATIONS

1 . Evolution de l'organisation des services de la ville :

Un organigramme général est mis en place pour optimiser les organisations internes de chaque service et les modes de fonctionnement ou missions de chacun, dans l'objectif de répondre aux nouveaux enjeux, au développement de nouvelles actions, et de garantir la maîtrise de la masse salariale.

2 . Passage à un temps de travail de 1607 heures annuelles au 1^{er} janvier 2022 : ce passage a été validé par le conseil municipal, en date du 13 décembre 2021.

3 . Etablissement des lignes directrices de gestion

Les objectifs de la politique Ressources Humaines de la collectivité sont définis pour les prochaines années dans les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) conformément à la Loi du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique, objectifs adoptés après avis du Comité technique en date du 25 novembre 2021.

4 . Maîtrise de la masse salariale et des effectifs

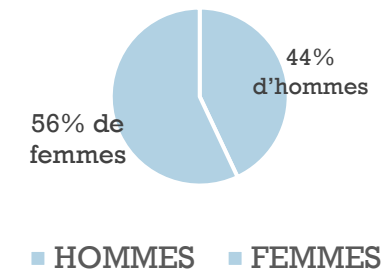
Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour.

C – SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL

1. Effectifs 2021

- **43 agents dont 19 hommes et 24 femmes**
- **23 agents de 30 à 49 ans**
- **20 agents de 50 ans et plus**
- **37 agents titulaires**
- **5 agents contractuels de droit public**
- **1 agent contractuel de droit privé (Parcours Emploi Compétences)**

Répartition par sexe



2. Informations additionnelles (pour l'année 2021) :

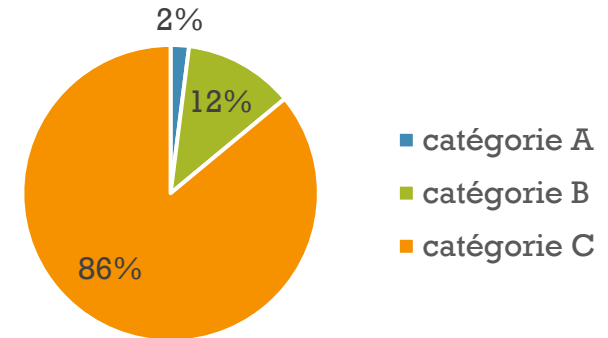
- **2 personnes sont reconnues en tant que travailleurs handicapés (RQTH) soit 8 % des effectifs.**
- **1315 jours d'arrêt titulaires et non titulaires (950 jours d'arrêt maladie + 365 jours de congés longue maladie)**
- **280 jours d'arrêt pour accident de travail (3)**
- **Evolutions professionnelles : 13 avancements d'échelon.**

C – SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL

3. Caractéristiques des agents permanents.

Filière	Titulaires	Contractuel	Tous
Administrative	21%		21%
Culturelle	9%		9%
Technique	47%	7%	54%
Police	9%		9%
Médico-sociale	7%		7%

4. Répartition des agents par catégorie.



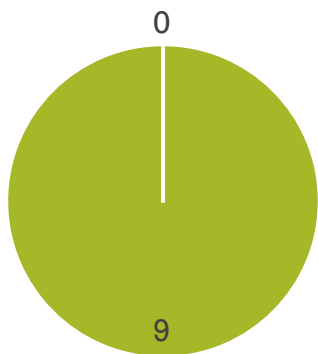
5. Précisions emplois non permanents

- **Un agent contractuel recruté dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence)**
- **3 agents contractuels par la commune recrutés pour renforcer les équipes**
- **Autre personnel temporaire intervenu en 2021 : par l'intermédiaire du GEEP (Groupement d'Employeurs Emplois Partagés)**

Service des Ressources Humaines

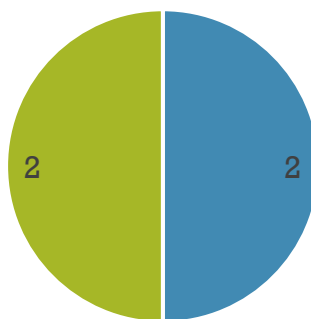
Répartition des agents par service au 31 décembre 2021

Administration (9)



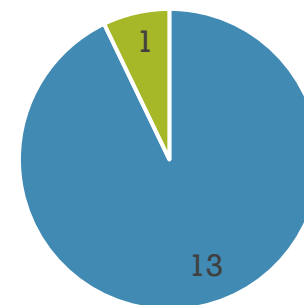
■ Hommes ■ Femmes

Médiathèque (4)

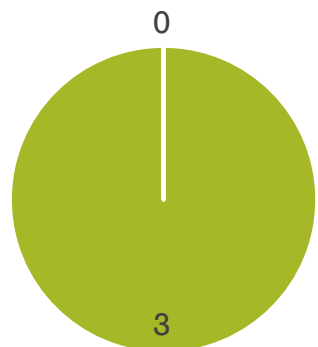


■ Hommes ■ Femmes

Technique (14)

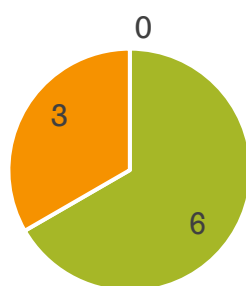


■ Hommes ■ Femmes



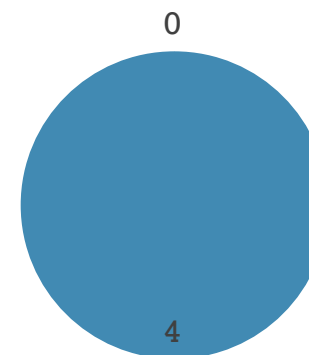
■ Hommes ■ Femmes

ATSEM(3)



■ Hommes
■ Femmes
■ Non titulaires Femmes

Entretien (9)



■ Hommes ■ Femmes

Police municipale (4)



PAULHAN

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

**LE DEBAT EST
OUVERT**

